

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

---

**ACCORD CADRE DE TRANSPORT DE PERSONNES POUR LA VILLE - LOT 1 :  
TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES REGULIERES DE  
PROXIMITE, LOT 2 : TRANSPORT HORS AGGLOMERATION JUSQU'A 150  
KM ET LOT 3 : TRANSPORT HORS AGGLOMERATION AU-DELA DE 150 KM  
- SIGNATURE DES MARCHES**

**NOTE DE SYNTHESE**

A l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé le 11 janvier 2017 destiné à satisfaire le besoin en matière de transport de personnes, la Ville a conclu les trois lots suivants :

- Lot n° 1 : Transport dans le cadre des activités régulières scolaires physiques et sportives,
- Lot n° 3 : Transport hors agglomération jusqu'à 150 km,
- Lot n° 4 : Transport hors agglomération au-delà de 150 km.

Aussi, afin d'assurer une continuité de ce besoin, une procédure de mise en concurrence a été lancée le 12 février 2021.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application des articles R 2161-2 et suivants du code de la commande publique et se compose des lots suivants :

- Lot n° 1 : Transport dans le cadre des activités régulières de proximité,
- Lot n° 2 : Transport hors agglomération jusqu'à 150 km,
- Lot n° 3 : Transport hors agglomération au-delà de 150 km.

A cet égard, il convient de noter que l'accord cadre est conclu pour une durée de quatre (4) ans.

En outre, suite à une déclaration sans suite du lot n°3, une nouvelle procédure de mise en concurrence relative à ce lot a été lancée le 4 mai 2021,

A l'issue de la procédure de consultation, les Commissions d'Appel d'Offres, réunies le 3 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur la base de l'analyse qui lui a été soumise, a décidé d'attribuer les lots afférents comme suit :

- le lot n° 1, transport dans le cadre des activités régulières de proximité, au groupement ULYSSE CARS / MONDDIA France PARIS, dont ULYSSE CARS est le mandataire, sise 9 rue des Noues, 78 930 VERT,
- le lot n° 2, transport hors agglomération jusqu'à 150 km, à GRISEL, sise ZAC du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS,
- le lot n°3, transport hors agglomération au-delà de 150 km, à GRISEL, sise ZAC du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer avec groupement ULYSSE CARS / MONDDIA France PARIS, dont ULYSSE CARS est le mandataire, sise 9 rue des Noues, 78 930 VERT, le marché n°21S0001001, transport dans le cadre des activités régulières de proximité, pour un montant minimum annuel hors taxes de 115 000 euros et maximum de 260 000 euros, avec la société GRISEL, sise ZAC du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001002, transport hors agglomération jusqu'à 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 60 000 euros et maximum de 120 000 euros et avec la société GRISEL, sise ZAC du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001003, transport hors agglomération au-delà de 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 40 000 euros et maximum de 100 000 euros.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les décisions d'attributions des Commissions d'Appel d'Offres du 3 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu les rapports d'analyse des offres,

Considérant la nécessité, pour la Ville, de satisfaire à ce besoin,

Considérant la fin des marchés 16S0053,

Considérant la consultation lancée le 12 février 2021, en application des dispositions des articles R 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Considérant la consultation lancée le 4 mai 2021 dans le cadre de la relance du lot n°3, en application des dispositions des articles R 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer avec groupement ULYSSE CARS / MONDDIA France PARIS, dont ULYSSE CARS est le mandataire, sise 9 rue des Noues, 78 930 VERT, le marché n°21S0001001, transport dans le cadre des activités régulières de proximité, pour un montant minimum annuel hors taxes de 115 000 euros et maximum de 260 000 euros.

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la société GRISEL, sise Zac du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001002, transport hors agglomération jusqu'à 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 60 000 euros et maximum de 120 000 euros.

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la société GRISEL, sise Zac du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001003, transport hors agglomération au-delà de 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 40 000 euros et maximum de 100 000 euros.

Le Maire

Raphaël COGNET